

1<sup>er</sup> février 2024

## La Région Hauts-de-France renforce les mesures d'aide aux victimes des inondations

Les habitants, entreprises, agriculteurs et collectivités des départements du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme ont été victimes d'un épisode d'inondations sans précédent en novembre 2023 et à nouveau en janvier, du fait de crues historiques. Dès le 23 novembre 2023, la Région Hauts-de-France a décidé de mobiliser des aides régionales exceptionnelles en faveur des victimes des inondations

Lors de la séance plénière du 1<sup>er</sup> février 2024, la Région a décidé de renforcer les mesures de soutien aux sinistrés avec trois objectifs : Soutenir, protéger et prévenir.

Depuis le début de cette crise, la Région a immédiatement fait le choix de se battre pour les habitants, les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs et les territoires. Elle va poursuivre sa mobilisation et rester moteur pour la suite en organisant une gouvernance avec les autres acteurs concernés, par un pilotage simplifié et coordonné et préparer un plan dit « de résilience », un plan Marshall de grands travaux de protection.

**Depuis le mois de novembre, la Région Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais, en coordination avec les acteurs touchés, ont obtenu le déclenchement de plusieurs mesures de l'État.**

- Le démarrage de travaux d'urgence pour l'entretien des cours d'eau et des ouvrages de prévention des inondations ;
- L'abandon, pour les communes sinistrées de la nécessité pour tout travaux d'abonder à 20% sur fonds propres ;
- Le déclenchement d'un dispositif de rachat des habitations inhabitables par l'Etat, pour les habitants qui le souhaitent
- Le maintien des capacités de pompage actuels sur le territoire jusqu'à la fin de l'hiver ;
- La réalisation accélérée des expertises par les assureurs (93% réalisées à ce jour) ;
- L'organisation de permanences avec des interlocuteurs dédiés, avec la participation des antennes de la Région ;
- La prise en charge par le Fonds Barnier de l'acquisition de batardeaux à hauteur de 100% pour les particuliers, jusqu'à 40% pour les TPE et jusqu'à 50% pour les collectivités ;
- La mise en place de deux enveloppes d'un montant global de 60M€ par l'Etat pour la réparation des biens des collectivités endommagées par les inondations ;
- Une aide d'urgence à la trésorerie pour les maraîchers et éleveurs (jusqu'à 20 000€) dont 10M€ pour le Pas-de-Calais ;
- Une aide spécifique à l'investissement, en complément de l'aide régionale, alimentée par deux enveloppes de 30M€ chacun ;

### Renforcer le soutien aux agriculteurs impactés

La Région adapte ses aides d'urgence aux agriculteurs, dont l'exploitation est située dans une commune reconnue en état de catastrophe naturelle et/ou dans une commune située dans une zone dont l'indice d'humidité des est supérieur à 0,85 et ayant subi des dommages causés par les inondations et coulées de boue. Le montant de l'aide, pour tout renouvellement de matériel et/ou réparation d'un investissement indiqué dans la déclaration de sinistre, est de 40% pour toute dépense éligible plafonné à 50 000 € HT (au lieu de 20 000 € dans les aides précédentes). Cette aide rend également éligible l'achat de pompes.

La Région a souhaité simplifier la procédure d'instruction et d'attribution de l'aide pour un versement rapide de la subvention.

Les dossiers de demandes sont disponibles sur le site internet de la Région : [www.aidesenligne.hautsdefrance.fr](http://www.aidesenligne.hautsdefrance.fr).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 octobre 2024.

Pour toute demande d'information, un numéro : le 03 74 27 13 50.

### CONTACTS PRESSE

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Lucie Marciniak – Attachée de presse : [lucie.marciniak@hautsdefrance.fr](mailto:lucie.marciniak@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 42 / 06 38 63 18 92

Nicolas Chauvet – Attaché de presse : [nicolas.chauvet@hautsdefrance.fr](mailto:nicolas.chauvet@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 79 30 / 06 13 20 23 99

1<sup>er</sup> février 2024

### Une aide supplémentaire pour les entreprises sinistrées

Pour soutenir les entreprises, et en complément des dispositifs existants (fonds de soutien à la trésorerie des entreprises sinistrées opérationnel depuis décembre 2023, fonds de premier secours, Hauts-de-France Prévention...), la Région Hauts-de-France déploie une aide financière aux entreprises sinistrées pour les dépenses de réfection ou de remplacement des biens endommagés.

Cette nouvelle aide, sous la forme d'une subvention d'investissement, est fixée à 50% du montant de la franchise supportée par l'entreprise, dans la limite d'un montant de 5 000€ de subvention.

La demande est à déposer sur la plateforme des aides et subvention de la Région : [www.aidesenligne.hautsdefrance.fr](http://www.aidesenligne.hautsdefrance.fr), en complétant un dossier de demande « FASE - Aide exceptionnelle aux entreprises sinistrées par les inondations en Hauts-de-France ». Les demandes peuvent être déposées sur la plateforme jusqu'au 31/12/2024.

Pour toutes informations : [entreprises@hautsdefrance.fr](mailto:entreprises@hautsdefrance.fr)

N° vert : 0 800 02 60 80

### Une reconduction et une adaptation du fonds « inondations et tempêtes » pour les communes sinistrées

La Région mobilise son fonds « Inondations et Tempêtes » et l'adapte pour renforcer son soutien aux communes sinistrées. Il permet un financement à hauteur de 30% des travaux, allant jusqu'à 50.000 € de subventions.

La Région va plus loin en assouplissant les règles d'intervention:

- De déroger à l'obligation de reste à charge de 20% minimum pour les collectivités maîtres d'ouvrages (20%), dès lors qu'une dérogation leur est accordée par le préfet ;
- La possibilité de cumuler ce dispositif avec les dispositifs de la politique régionale Aide aux Communes et aux Territoires (ACTes) ;
- La possibilité de versement aux bénéficiaires d'une avance de 30 %.

La Région se tient aux côtés du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais. En effet, en complément de la prise en charge par l'État à hauteur de 50% du coût d'achat (HT) de pompes, la Région prend en charge à 25% du coût, une subvention régionale plafonnée à 300 000€.

**Aussi, la Région renforcera son accompagnement pour mobiliser les dispositifs et financements européens. Ses services sont disponibles pour une prise en charge personnalisée.**

### Un soutien dès le début de la crise

Dès le 23 novembre 2023, la Région Hauts-de-France a décidé d'aides régionales exceptionnelles pour les victimes d'inondations :

- Mise en place d'un fonds de secours (trois millions d'euros) pour prendre en charge les frais liés aux franchises d'assurance à hauteur de 380 € par foyer, en coordination avec les départements concernés. Elle est applicable jusqu'au 30 juin 2024. Pour le département du Pas-de-Calais : <https://www.pasdecalais.fr/>
- Soutien aux communes sinistrées avec la prise en charge du financement d'études préalables et de travaux de réparation ;
- Soutien ponctuel à la trésorerie des entreprises sinistrées ;
- Soutien aux exploitations agricoles sinistrées, qu'il s'agisse d'investissement ou encore de prise en charge des frais de restructuration bancaire ;
- Le dispositif « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » qui peut prendre en charge jusqu'à 90% des frais de plantation de haies et arbres (hors main d'œuvre) des collectivités pour lutter contre le ruissellement.

**La Région agit pour ses habitants, artisans, commerçants, entreprises, agriculteurs et territoires pour les soutenir, les protéger et prévenir.**

### CONTACTS PRESSE

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Lucie Marciniak – Attachée de presse : [lucie.marciniak@hautsdefrance.fr](mailto:lucie.marciniak@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 42 / 06 38 63 18 92

Nicolas Chauvet – Attaché de presse : [nicolas.chauvet@hautsdefrance.fr](mailto:nicolas.chauvet@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 79 30 / 06 13 20 23 99

1<sup>er</sup> février 2024



« Depuis le début de cette crise, la Région se mobilise pour soutenir les habitants, commerçants, entreprises, agriculteurs et territoires. Notre action a toujours été guidée par une volonté affirmée : soutenir, protéger et prévenir. La Région agit aujourd'hui et restera mobilisée demain en étant un acteur majeur pour la protection de ses habitants. »

**Florence Bariseau**

Vice-Présidente de la Région Hauts-de-France en charge de la ruralité, la proximité, les solidarités et de la politique de l'eau

Coordonnées des antennes de la Région Hauts-de-France les plus proches des lieux sinistrés :

**Montreuil**

5 rue Saint-Gengoult  
62170 Montreuil-sur-Mer  
Tél. : 03 74 27 81 11

[antenne-montreuil-sur-mer@hautsdefrance.fr](mailto:antenne-montreuil-sur-mer@hautsdefrance.fr)

**Marck-en-Calais**

16 rue Saint Martin  
62730 Marck  
Tél. : 03 74 27 82 10

[antenne-marck-en-calais@hautsdefrance.fr](mailto:antenne-marck-en-calais@hautsdefrance.fr)

**Hazebrouck**

222 bis rue de Vieux Berquin  
59190 Hazebrouck  
Tél. : 03 74 27 81 23

[antenne-hazebrouck@hautsdefrance.fr](mailto:antenne-hazebrouck@hautsdefrance.fr)

**Arras**

13 ter Boulevard Schuman  
62000 Arras  
Tél. : 03 74 27 81 51

[antenne-arras@hautsdefrance.fr](mailto:antenne-arras@hautsdefrance.fr)

**Saint-Pol-sur-Ternoise**

15 rue des Fonts Viviers  
62130 Saint-Pol-sur-Ternoise  
Tél. : 03 74 27 30 70

[antenne-saint-pol-sur-ternoise@hautsdefrance.fr](mailto:antenne-saint-pol-sur-ternoise@hautsdefrance.fr)

**CONTACTS PRESSE**

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Lucie Marciniak – Attachée de presse : [lucie.marciniak@hautsdefrance.fr](mailto:lucie.marciniak@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 42 / 06 38 63 18 92

Nicolas Chauvet – Attaché de presse : [nicolas.chauvet@hautsdefrance.fr](mailto:nicolas.chauvet@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 79 30 / 06 13 20 23 99